



IMPORTANT

Accueil restreint au Groupe Scolaire Anne Frank à partir du mardi 12 mai.

Message du maire, des directeurs et professeurs d'école

Chers parents,

Nous vous remercions des réponses que vous nous avez adressées, ainsi que de vos encouragements parfois. Sur cette base, nous allons tout mettre en œuvre afin d'assurer un **accueil restreint à l'école à partir du mardi 12 mai 2020, réservé aux enfants dont les parents doivent être physiquement présents sur leur lieu de travail.**

Comme annoncé dans notre précédent courrier, il ne s'agit pas à proprement parler d'une reprise de la scolarité mais d'une **étude dirigée multi-niveaux avec les activités transmises par les professeurs à tous les enfants, présents ou pas.** La scolarité doit se poursuivre à distance quand cela est possible et les professeurs sont mobilisés pour en assurer la qualité.

GRUPE SCOLAIRE ANNE FRANK : CONDITIONS D'ACCUEIL

L'accueil restreint se fera quant à lui dans **des conditions difficiles pour les professionnels comme pour les enfants.** Nous y mettrons toute notre bonne volonté et notre humanité, mais **l'univers de l'école tel que nos enfants le connaissent habituellement est totalement bouleversé :**

- Les parents sont guidés lors de la dépose de leurs enfants, et **doivent obligatoirement porter un masque et respecter les gestes barrières.**
- Les enseignants et le personnel sont équipés de **masques** et parfois visières, ainsi que de flacons individuels de **solution hydro-alcoolique** et de **blouses.**
- Un **nettoyage régulier des locaux** est mis en œuvre.
- Les repas livrés par notre prestataire sont des repas froids, servis dans les classes sur des plateaux. Il est demandé de **fournir à votre enfant une gourde personnelle ou petite bouteille d'eau** marquée au nom de l'enfant pour la journée.
- Le brassage des élèves est limité, **chaque petit groupe reste isolé** des autres toute la journée.
- Les jeux collectifs et **tout échange d'objets sont proscrits**, tout comme les croisements à l'intérieur de la classe.
- **Les mains sont lavées plusieurs fois par jour**, à chaque étape de la journée.
- La **distanciation physique** est mise en place **dans la cour et dans la classe.**
- **Les enfants en élémentaire portent un masque en tissu léger, fourni par la commune et lavé par les parents. Le port du masque est obligatoire et s'effectue sous la responsabilité du professeur ou du personnel périscolaire,** en complément de la distanciation physique, et notamment pour la rendre plus acceptable. Concrètement, ils ne le portent pas toute la journée, mais essentiellement dans les phases où la distanciation est plus difficile à faire respecter.
- Les passages aux **toilettes** sont réglementés afin de maintenir de bonnes conditions d'hygiène.
- **La température des enfants peut être vérifiée** par le personnel dans la journée.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (+37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

GROUPE SCOLAIRE ANNE FRANK : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DE L'ENFANT : _____ Prénom : _____ Classe : _____

NOM DU PARENT AYANT REMPLI CE FORMULAIRE : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : ____/____/____/____/____

E-MAIL POUR LA CONFIRMATION DE LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE (VOS) ENFANT(S) :

_____ @ _____

La semaine d'accueil avec les professeurs se décompose ainsi :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 et 13h-16h
(garderie à partir de 7h30 le matin et à partir de 16h jusqu'à 18h30 le soir)

Le mercredi est un accueil périscolaire toute la journée
(accueil de 7h30 à 8h30 et sortie entre 16h30 et 18h30)

J'ai pris connaissance des conditions d'accueil ci-dessus et je m'engage à les respecter.

Je vous joins l'(les) attestation(s) d'employeur(s) (obligatoire) précisant les jours de présence effective sur site, pour l'ensemble des membres du foyer qui ne peuvent donc pas assurer la garde de l'(des) enfant(s).

SEMAINE DU AU

Je souhaite inscrire mon (mes) enfant (s) :

Cochez les cases correspondantes

Lundi Garderie avant 8h30 Repas (11h30-13h) Garderie après 16h

Mardi Garderie avant 8h30 Repas (11h30-13h) Garderie après 16h

Mercredi (accueil de loisirs) Matin (à partir de 7h30) Repas Après-midi (jusqu'à 18h30)

Jeudi Garderie avant 8h30 Repas (11h30-13h) Garderie après 16h

Vendredi Garderie avant 8h30 Repas (11h30-13h) Garderie après 16h

RENOYER CE FORMULAIRE + ATTESTATION(S)
à CONTACT@LESMOLIERES.FR (pas sur le Portail Famille)
ou dans la boîte aux lettres située sur la façade de la mairie,

au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée

JUSTIFICATIF PROFESSIONNEL

Pour une prise en charge d'un élève au Groupe Scolaire Anne Frank à compter du 12 mai 2020.

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Demeurant aux Molières à l'adresse :

Parent de l'enfant (nom, prénom, niveau) :

- Certifie que l'exercice de mon activité professionnelle ne peut être organisé sous forme de télétravail (1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020).
- Certifie que je n'ai aucun moyen familial pour faire garder mon enfant à domicile.

Document certifié conforme par l'employeur

Nom de la société :

Nom prénom de l'employeur signataire :

Fonction occupée par le salarié :

Horaires de travail du salarié, jours, dates concernées :

Durée de validité : continuité de l'état d'urgence COVID 19

Nom et cachet de l'employeur :

Fait à :

Le :